

RÉSOLUTION
2021-049

NOMINATION - CAPITAINE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Clotilde ne peut administrer ses affaires faute de quorum depuis le 11 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 17 juin 2021, le Président de la Commission municipale a désigné madame Céline Lahaie, membre de la Commission municipale, et en son absence monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de Sainte-Clotilde et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-019 adoptant le plan de restructuration du Service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la nomination de messieurs Étienne Guérin et Bertrand Bigras à titre de capitaines du Service de sécurité incendie de la Municipalité de Sainte-Clotilde, effective à compter du 15 août 2021.

Céline Lahaie
Membre
Commission municipale du Québec

| | |
|--|-----------|
| La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec | |
| Secrétaire | Président |